ECROSNES

BULLETIN MUNICIPAL

2013

INFOS SERVICES

Carte d'identité

Délivrée en mairie,
Coût : gratuite (en cas de perte ou de vol, le coût est de 25 €),
Pièces à fournir :
1 copie intégrale d'acte de naissance ou l'ancienne carte s'il s'agit d'une demande de renouvellement.
Le livret de famille, pour les enfants
2 photos d'identité,
1 justificatif de domicile,
Pour les mineurs : il faut remplir une autorisation parentale.
Attention : La présence du demandeur est indispensable pour la prise d'empreinte digitale.

Passeport biométrique

Depuis le 26 mai 2009, les passeports sont délivrés par les mairies équipées du dispositif. Les plus proches : Auneau, Chartres, Lucé, Maintenon, Rambouillet,…
Coût : 86 ou 89 € (Adulte), 45 € (15-18 ans) et 20 € (pour les moins de 15 ans),
Pièces à fournir :
1 copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois (à demander à la mairie de naissance),
2 photos d'identité,
1 justificatif de domicile,
Copie de la carte d'identité,
Le livret de famille pour les mineurs selon les cas, le jugement de divorce fixant les conditions de l'autorité parentale, une pièce d'identité du représentant légal ou le cas échéant, la pièce d'identité du mineur.
L'ancien passeport (en cas de renouvellement) devra être restitué.
A partir de 13 ans, le passeport devra être signé par le mineur.
EN CAS DE PERTE : La déclaration de perte s'effectue en mairie.
EN CAS DE VOL : La déclaration de vol doit être établie par le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.

Autorisation de sortie de territoire

Délivrée en mairie du domicile,
Pièces à fournir :
Le livret de famille des parents,
La carte d'identité en cours de validité de l'enfant,
1 justificatif de domicile.
La demande doit être faite par le représentant légal.

Acte d'Etat Civil

Délivré par la mairie où a été enregistré l'évènement.

Inscription sur la liste électorale

Délivrée en mairie du domicile,
Pièces à fournir :
1 pièce d'identité,
1 justificatif de domicile.

En cas de changement d'adresse dans la commune, en avertir la mairie.
Le justificatif de domicile doit être un original à vos nom et prénom, de moins de trois mois (quittance EDF, téléphone fixe mais pas de téléphone portable).

Le recensement et la Journée Défense et Citoyenneté

Dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.
Cette démarche **obligatoire** s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté, etc…)
Le recensement implique l'inscription automatique sur la liste électorale.
Pièces à fournir :
Livret de famille
1 pièce d'identité,
1 justificatif de domicile.

URGENCES

Pompiers	18
Gendarmerie Hanches	02.37.83.81.80 ou 17
SAMU	15
Médecin de garde (s'adresser à la gendarmerie)	
Pharmacie de garde	3237
Hôpitaux	
- Louis Pasteur à Chartres	02.37.30.30.30
- Rambouillet	01.34.83.78.78
Centre anti-poisons	02.47.66.85.11
ERDF (Dépannage)	09.72.67.50.28
GRDF (dépannage)	08.00.47.33.33
GRDF (raccordement)	09.69.36.35.34
Allo enfance maltraitée	119
Drogue info service	08.00.23.13.13
Urgences (téléphone portable)	112

ADMINISTRATION
Secrétaire de Mairie : Émilie BRÈCHE

Mairie tél.	02.37.31.56.07
Mairie fax.	02.37.31.19.32
École Élémentaire	02.37.31.58.42
Garderie périscolaire	06.13.29.75.59
HORAIRES DE LA MAIRIE	
Lundi	15 H 30 à 18 H
Mercredi	09 H 30 à 11 H 30
Jeudi	17 H 30 à 19 H
Vendredi	09 H 30 à 11 H 30
Samedi	10 H à 11 H 30
PERMANENCES DU MAIRE	
Jeudi	17 H 30 à 19 H

SOMMAIRE

Infos services	p. 2
Le mot du maire	p. 3
Les Investissements	p. 4
L'Urbanisme	p. 5
Ça s'est passé en 2012	p. 6 à p.12
Les activités sur la commune	p. 13
Ils racontent Ecrosnes	p. 14 à p.21
La Chasse + la Pêche	p. 22
Le Club Enchanté	p. 23
Télé assistance	p. 23
KADAENZA	p. 24
L' AFCE	p. 25
L'école de la Vallée de l'Ocre	p. 26
Le syndicat de collecte	p. 27
Le centre du Prieuré	p. 27
Le Jumelage	p. 28
Syndicat Basse Voise	p. 29
Citoyenneté	p. 30
État-Civil	p. 31
	p. 31

Directeur de publication :
Annie CAMUEL
Maire d'Ecrosnes

4e de couverture :
Carte du tracé de l'aqueduc de Maintenon (1685)
Amusez-vous à retrouver les

Chers Ecrosniens et Ecrosniennes,

En cette nouvelle année qui commence, c'est avec grand plaisir que je prends ma plume pour vous souhaiter tous mes meilleurs vœux pour une bonne et heureuse année et surtout une très bonne santé.

La commune regroupe beaucoup de familles et beaucoup se connaissent depuis de nombreuses générations. Mais, la commune a aussi enregistré de nombreuses nouvelles installations sur son territoire. Nous leur souhaitons la bienvenue en espérant qu'elles apprécieront la vie dans notre commune.

Ce moment est important car il est traditionnellement l'heure des bilans…
Chaque habitant, chaque association, chaque entreprise regarde l'année 2012 et se demande ce qu'il a fait, constate ce qu'il a vécu…
Je souhaite que chacun d'entre vous soit heureux de ce constat.

Le bilan est assez consistant puisque nous avons en 2012 réalisé deux grands projets en plus des occupations courantes d'entretien de la commune.
L'aménagement du centre bourg avec une mise en sécurité du carrefour pour la sortie de l'école des élèves.
La construction d'une nouvelle tranche du réseau d'assainissement collectif.
Je profite d'ailleurs de l'occasion pour vous remercier de votre patience pour les désagréments engendrés par les différentes déviations qui se sont succédé lors de ces travaux.

Les engagements que nous avons pris, et la parole tenue de conduire nos investissements à ce niveau, doivent s'accompagner de notre capacité à les assumer.

2013 nous donne l'occasion de poursuivre notre mission et nous sommes, toute mon équipe municipale et moi-même, prêts à continuer.
Deux projets sont à l'étude : la réalisation d'un skate park et la création d'une voie nouvelle pour desservir le lotissement des Marronniers. Mais, évidemment, ces travaux ne verront le jour que si nous obtenons des subventions de nos différents partenaires que sont l'Etat ou les services départementaux.

Ce que je voudrais exprimer pour terminer et que nous gardions en tête pour l'année qui débute, c'est que nous devons essayer de rester positifs. Nous devons être solidaires et espérer la sérénité.

Moi, je suis comme Stendhal : " Je ne veux désormais collectionner que les moments de bonheur. "

Bien sûr, la vie elle-même ne nous permet pas toujours de décider, mais en avoir la volonté ne peut qu'être bénéfique. Collectionnons, collectionnons pour cette année 2013 et prenons conscience de tous ces moments de bonheur !

Votre maire
Annie CAMUEL

Les investissements 2012

La mise en sécurité en centre bourg

Coût des travaux : 124 000 €
Pour lesquels nous avons obtenu des subventions du Département, Fonds Départemental d'Aide à l'Investissement Rural (FDAIC) 43 667 €
Et pour le reste, c'est de l'autofinancement communal.

La 4ème tranche d'assainissement—1ère phase

La construction **d'une nouvelle tranche du réseau d'assainissement** collectif dans les rues de la Beauce, de la Libération, au lotissement de la Croix de Bois, la fin de la rue du Moulin-à-Vent et l'entrée de l'impasse de Montafilant, pour un montant de 382 750 €. Les 2 dernières parties ne seront véritablement raccordées que lorsque nous aurons pu installer les postes de refoulement.

Investissements divers les plus marquants

• Poursuite des aménagements de l'école	
• Règlements de presque tous les paiements définitifs des entreprises	100 550 €
• Notre projet de chauffage de l'école par géothermie n'ayant pu aboutir, nous avons remplacé la pompe à chaleur par une chaudière gaz	26 000 €
• Mobilier du bureau du Directeur et aménagement de la salle de rangement	4 282 €
• Acquisition d'une table de ping-pong	538 €
• Acquisition d'une auto-laveuse pour le restaurant scolaire	2 950 €
• Installation de caméras vidéo-protection	11 900 €
• Acquisition d'un abribus au lotissement des Néfliers + installation	5 682 €
• Acquisition d'un nouvel épandeur de sel	1 170 €
• Illuminations de Noël pour Giroudet	3 996 €
• Le groupe électrogène des frigos de la salle polyvalente est tombé en panne et vu sa vétusté nous avons acquis 2 nouvelles armoires froides	4 285 €

Urbanisme

Les nouvelles règles d'urbanisme des travaux sur construction existante

Depuis le 1er mars 2012, une réforme de l'urbanisme a été adoptée entrainant plusieurs changements :

La **réforme du permis de construire 2012** a introduit deux nouvelles notions depuis le 1er mars 2012 :

- la **surface de plancher**
- l'**emprise au sol**

Afin de savoir quelle **autorisation d'urbanisme** il faut déposer suivant qu'il s'agit d'une **nouvelle construction** ou de **travaux sur une construction existante**, il est impératif de maîtriser le **calcul de la surface de plancher** et celui de l'**emprise au sol**.
Que ce soit pour **construire une maison neuve**, **réaliser une extension**, **aménager une grange**, **creuser une piscine** ou **créer une terrasse**, il vous faudra déterminer si vous avez besoin d'un **permis de construire** ou d'une **déclaration préalable**.
Découvrez les derniers changements en matière d'**urbanisme** car un constructeur averti en vaut deux !

La suppression de la SHON (surface hors œuvre nette) est remplacée par la surface de plancher.
La surface de plancher est égale à **la somme des surfaces de plancher** de chaque niveau clos et couvert, **après déduction :**

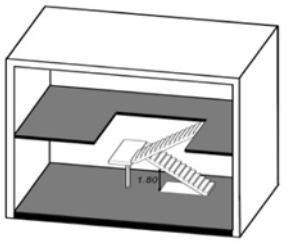

1 - de l'épaisseur des murs entourant les embrasures de portes et fenêtres donnant sur l'extérieur.
2 – des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs,
3 – des surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1m80,
4 – des surfaces dédiées au stationnement des véhicules motorisés y compris les rampes et aires de manœuvres
5 – des surfaces de combles non aménageables,
6 – des locaux techniques nécessaires à un usage collectif (chaufferie, local poubelle), sauf pour les maisons individuelles,
7 – des surfaces de caves ou celliers s'ils sont desservis uniquement par une partie commune,
8 – d'une surface égale à 10 % de la surface de plancher restante après application des déductions précédentes, uniquement pour les logements desservis par des parties communes intérieures

La SHOB (surface hors œuvre brute) est **remplacée par l'emprise au sol**.

Il s'agit de la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplomb inclus, à l'exception des ornements, moulures, corniches et des simples débords de toiture.

Dans les zones urbaines du PLU, **une simple déclaration préalable** (DP) est requise pour tous projets d'extension d'une construction existante créant une emprise au sol ou de surface de plancher comprise **entre 20 m² et 40 m²** inclus à la condition que la construction totale après travaux ait une emprise au sol et une surface de plancher totale inférieure à 170 m² chacune.
Le projet est dispensé de formalités si son emprise au sol et sa surface de plancher sont inférieures à 5m².

Le Plan Local d'Urbanisme

Notre projet de PLU a été approuvé par les services de l'Etat le 13 septembre dernier.
Dès qu'il aura été présenté et approuvé par le conseil municipal, une enquête publique sera ouverte.
Chacun pourra venir le consulter en mairie et s'exprimer sur le cahier d'enquête.

Ça s'est passé

Les vœux—15 janvier

en 2012

L'inauguration de l'école de la Vallée de l'Ocre

21 janvier

Portes ouvertes le 12 mai

Nous avons invité la population à visiter ces nouveaux locaux le 12 mai.

A cette occasion, Katherine POUCHAUDON avait installé une petite exposition avec des objets du passé.

Certains ont même pu s'initier à l'écriture au porte plume.

Ça s'est passé

Le banquet des aînés - 15 avril

On mange...

On danse ...

Et on joue

La grande gagnante du colis

Tous les gagnants

en 2012

Le cirque - 8 juin

Jazz Manouche

La Roulotte en carton

Ça s'est passé

Le 14 juillet

Après un bon repas,

suite du tour de France

En vidéo projection

Après-midi récréative autour des jeux en bois

Le 2 septembre

Pique nique, cinéma et feu d'artifice

en 2012

Le 10 novembre

Choucroute et karaoké

Soirée formidable

Chacun a pu exercer ses talents de chanteur

ou danseur

Ça s'est passé en 2012

Le 17 novembre

Kadaenza

Superbe concert de Harpe et Hautbois dans l'église Saint-Martin

Temps danse

TEMPS DANSE a ouvert ses portes en septembre 2007 dans la région de Gallardon grâce à la municipalité d'Ecrosnes qui accueille l'école tout au long de l'année.
Ces cours de danse MODERN'JAZZ sont destinés aussi bien aux enfants qu'aux adolescents et adultes. Afin de préserver un enseignement de qualité, le nombre de participants par cours est limité.

EVEIL ET INITIATION

Les cours d'éveil et d'initiation sont destinés aux enfants de 4 à 7 ans.

Ce n'est pas un cours « technique » où le corps subit un travail contraignant comme des étirements ou un renforcement musculaire. C'est un cours où les enfants vont apprendre à connaître leur corps, ainsi que toutes les possibilités que lui offrent celui-ci.

MERCREDI
15h30/16h30 Initiation 6-7 ans
16h30/17h15 Eveil 4-5 ans

Téléphone Sandrine: 06 25 61 24 79

e-mail: tempsdanse.ecole@free.fr
44 Grande Rue - Montlouet 28320 Gallardon

MODERN'JAZZ

Ces cours sont destinés aux enfants à partir de 8 ans, aux adolescents et aux adultes.

MARDI
17h30/18h30 11-12 ans
18h30/19h30 13-14 ans
19h30/20h30 15-16 ans
20h30/21h45 17-19 ans

MERCREDI
13h30/14h30 9-10 ans
14h30/15h30 7-8 ans

JEUDI
20h15/21h30 Adultes avancés

Les activités sur la commune

Association Trépidance

Pour la première année à Ecrosnes, l'association Trépidance propose trois cours de danse tous ni-Veaux le lundi soir.

Les claquettes Américaines et Irlandaises 19h-20h
A la différence des claquettes américaines où tout le corps bouge, les claquettes irlandaises sont axées sur le jeu de jambes et de pieds, le haut du corps restant figé.

Les danses Irlandaises 20h – 21h
Il en existe deux sortes :
Les danses solistes consistent à l'enchaînement de pas rapides, bras immobiles.
Les danses collectives sont des enchaînements de figures en couple.

La salsa et la bachata 21h – 22h
Il existe 3 formes de salsa : cubaine, portoricaine et colombienne. La salsa se danse à deux et est improvisée.
La bachata est un rythme originaire de la République Dominicaine qui se danse un peu plus collé serré que la salsa.

Nous espérons pouvoir ouvrir des créneaux enfants dès septembre 2013.

Renseignement : 06.09.63.83.05 trepidance@laposte.net http://trepidance.wifeo.com/

Association Danses et Jeux

Danse Country à Ecrosnes

Cours animés par Dan BAZZANI Tél : 06.62.68.59.25 Danbazz7@gmail.com

Horaires : jeudi de 18H30 à 20 H

Débutants 1ère année et novices 2ème année

Salle polyvalente

C'est en septembre 2011 qu'ont démarré les premiers cours de danse country à Ecrosnes.

Cette danse, venue des États-Unis dans les années 90, est un condensé de toutes les tendances musicales que les émigrés y ont apporté au fur et à mesure de leur venue : valses, polkas, danses irlandaises, rumbas, western…

La danse country, qui se pratique à tout âge, développe l'équilibre, la souplesse, les repères dans l'espace et la convivialité toutes les danses, qui se font en ligne, étant exécutées seul ou en couple mais toujours ensemble ; de plus, à chaque musique correspond une chorégraphie qu'il faut mémoriser.

Cette danse connaît un grand succès en France depuis quelques années.

Ils racontent

À la rencontre de notre village à travers la mémoire des anciens et la recherche dans les archives…

Une vraie Ecrosnienne

Une grand-mère maternelle qui a eu cent ans au village

Berthe Coulon épouse Audelan lors de ses cent ans en 1976),

un arrière-grand-père maire de 1904 à 1908,

Émile Coulon,

une famille d'agriculteurs depuis plusieurs générations, on comprend qu'Ecrosnes soit son « village de cœur ».

« Quand nous arrivions au Fief chez mon grand-oncle et ma grande-tante, qui vivaient dans la maison achetée par mes arrière-grands parents en 1882,

ils s'esclaffaient : « Voilà les petits Copatons (les petits coqs) ! » et ils nous donnaient des Petit Beurre.

L'un de mes meilleurs souvenirs de jeunesse, c'était le matin du 1er mai…

Dans la nuit précédente, les garçons du village allaient cueillir dans les bois des branches de bouleau qu'ils déposaient à la porte des filles : une branche de bouleau, parée de ses feuilles naissantes d'un vert tendre, symbole de la renaissance printanière. Lorsqu'il y avait trois filles, chacune avait le sien.

« Je m'habillais en vitesse pour aller voir le mien qui était dans la gouttière au coin de l'étable ». C'était pareil dans toutes les familles. Tout le monde participait ! Le lendemain, les garçons passaient dans toutes les maisons avec un énorme mai (mât de bouleau) de 3-4m sur lequel flottaient plein de serpentins de couleur et de décorations, et une tirelire afin de récolter quelques pièces…qu'ils se partageaient ensuite.

Déjà au temps de l'Antiquité grecque, le mois de mai était fêté avec ferveur. Un vieux culte païen

rendait hommage à Maïa, déesse de l'abondance. Elle veillait sur la bonne germination des semences, au printemps, et témoignait du retour à l'éveil de la nature et de la vie.

Souvenir déjà évoqué dans cette rubrique : à Pâques, les enfants de chœur en chantant passaient dans toutes les maisons avec une tirelire et un panier pour avoir des œufs.

Pendant ce temps, les filles ne faisaient rien !

La chasse aux doryphores

Le maître emmenait les enfants de l'école dans les champs de pommes de terre pour y ramasser les doryphores qu'ils mettaient dans des boîtes de conserve. À l'époque, il n'y avait pas de pesticides ! Toute la classe était embarquée dans ces travaux d'utilité publique !

Photo de classe 1943

Photo des filles avec coiffes des régions
Un bon moyen d'apprendre les régions de France : Alsacienne, Bretonne, Boulonnaise…

Les travaux des champs

Pendant la guerre, vers les années 1942-43, les chevaux venant à manquer pour les travaux des champs, presque tous les agriculteurs d'Ecrosnes se sont procurés des bœufs. Mon père avait acheté des Salers chez Cosson à Gallardon.

Ils racontent

« Quand j'étais petite, lorsque mon père partait dans les champs vers Chagny, il nous asseyait mon frère et moi, sur la tête des bœufs. Nous tenions les cornes de Coquet et de Pinson. Un vrai bonheur, la vie d'antan!

Mon grand-oncle Norbert avait des Charolais, comme beaucoup d'autres agriculteurs du village. Mon grand plaisir quand il venait voir mon grand-père, je courais vite fait dès que je le voyais arriver avec ses bœufs, c'était de lui prendre son aiguillon et pendant qu'ils discutaient, je montais ses bœufs sur la route de Chagny. Ce sont des souvenirs inscrits dans ma mémoire !

Machines agricoles

faucheuse *avec les 2 chevaux Favori et Pinson*

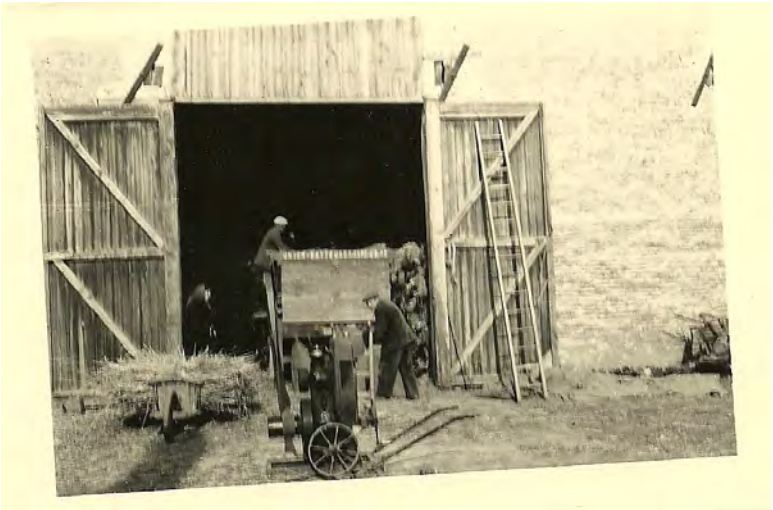

batteuse

Le tarare

Cet instrument « mécanique » a remplacé l'ancestral van (corbeille plate généralement en osier et agitée à la main) pour nettoyer le grain après le battage, en séparant balle et poussière. Créé à la fin du XIXe siècle, on l'utilisera encore en 1970 pour des travaux délicats.

Tarare provenant d'une grange à Montafilant, aujourd'hui au COMPA Chartres)

Ecrosnes

La trépigneuse

Elle consiste en un plan incliné à tablier (tapis roulant) qui se déroule sous les pieds du cheval et transmet la force nécessaire au fonctionnement de la machine (à battre). Appelée aussi « tripotin » ou « manège à plan incliné ».

Images d'hier

des conscrits d'Ecrosnes en 1902

Petite maison château d'eau

Ils racontent

Au temps des artisans

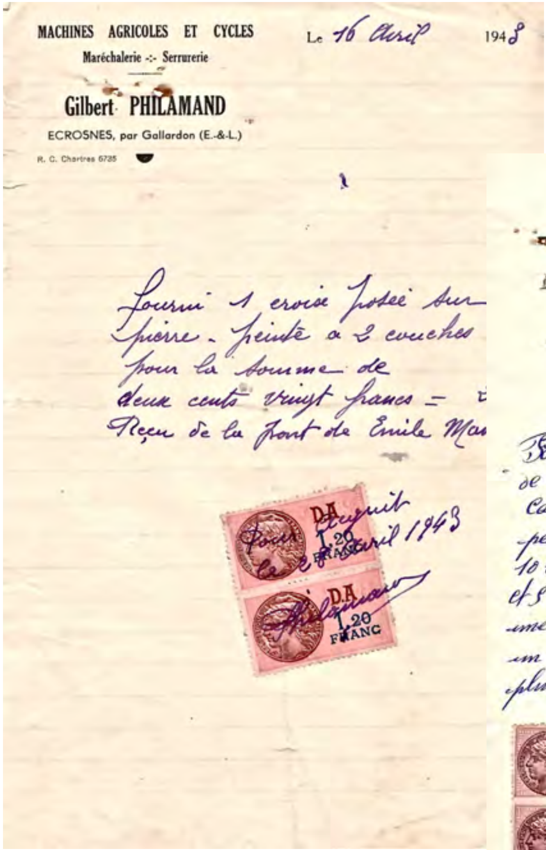

MACHINES AGRICOLES ET CYCLES
Maréchalerie -:- Serrurerie
Gilbert PHILAMAND
ECROSNES, par Gallardon (E.-&-L.)
R. C. Chartres 6725

Le 16 Avril 1943

Fourni 1 croix posée sur pierre - peinte à 2 couches pour la somme de deux cents vingt francs = [illegible]
Reçu de la part de Emile Ma[illegible]

DA 1,20 FRANC
Pour acquit le 2 avril 1943

3 factures justifiant de l'activité économique du village

En 1942-43

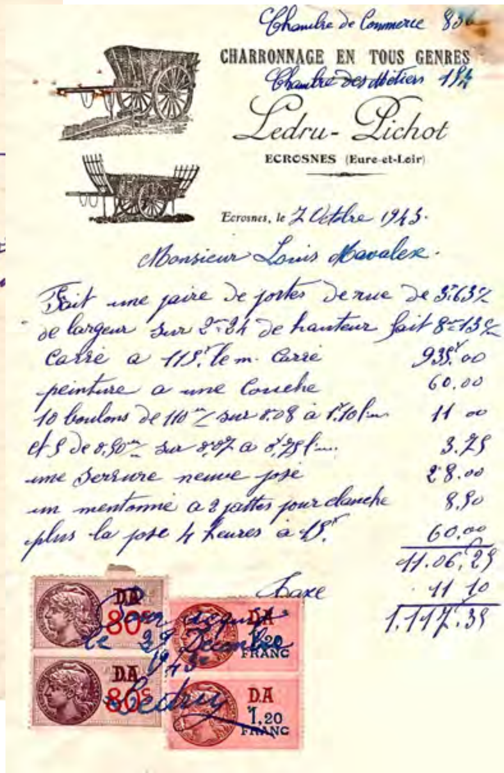

Chambre de Commerce 836
CHARRONNAGE EN TOUS GENRES
Chambre des Métiers [illegible]
Ledru-Pichot
ECROSNES (Eure-et-Loir)

Ecrosnes, le 2 Octobre 1943.

Monsieur Louis Mavalex.

Fait une paire de portes de rue de 3m63 de largeur sur 2m34 de hauteur fait 8m13 carré à 115f le m. carré	935f00
peinture à une couche	60,00
10 boulons de 110 sur 0,08 à 1f10	11 oo
et 5 de 0,90 [illegible]	3,75
une serrure neuve posé	28,00
un mentonne à 2 pattes pour planche	8,80
plus la pose 4 heures à 15f	60,00
	1106,25
Taxe	11 10
	1117,35

DA 80 — DA 1,20 FRANC
Pour acquit le [illegible] 1943

BOURRELLERIE - SELLERIE
G. POMMEREAU
ÉCROSNES (Eure-et-Loir)
CABINE TÉLÉPHONIQUE

Madame Vve Mavalex à [illegible] — Doit
SAVOIR :

[illegible]

	460 00
Taxe 1%	4 60
Timbre	1 20
	465 80

En remontant le temps…

Combien d'habitants à Ecrosnes?

Paroisse : ECROSNES
Commune : Ecrosnes
Canton : Maintenon
Diocèse en 1789 : Chartres
Seigneur : Guy-André-Pierre de MONTMORENCY, duc de LAVAL
les Religieux de Saint-Père, seigneurs de Giroudet
Jean-François de MILLEVILLE de BOUTONVILLIERS, seigneur de Jonvilliers
le chevalier de MARCONNET, seigneur de Nuisement.
Election : Chartres
Taille : 3850 liv. Accessoires : 1954 liv. Capitation : 2386 liv.
Nombre de feux : 135 Comparants : 36 Signatures : 23
Date de l'assemblée : 1er mars
Président : Louis-Gilles SIMON, avocat et procureur-fiscal
Députés : Simon NOGUETTE, syndic, et Jean BERTHELOT, laboureur.

Ecrosnes

En 1798, le recensement de 1795 était complété par un dénombrement des chevaux, juments et voitures pour le canton.

	CHEVAUX	MULETS	VOITURES
GALLARDON	57	5	3
ST SYMPHORIEN	44	4	8
ECROSNES	98		6
BLEURY	43	4	3
MONTLOUET	23	4	3
BAILLEAU	77		6
YMERAY	24	3	1
CHAMPSERU	74		6
ST CHERON	22		2
COLTAINVILLE	72		6
UMPEAU	65		2

Soit pour le canton : 599 chevaux, 20 mulets, 46 voitures

Au recensement de 1846, Ecrosnes compte 659 habitants. Il y en a 246 à Armenonville, 701 à Bailleau, 440 à Bleury, 454 à Gas, 412 à Montlouet, 484 à Saint Symphorien, 475 à Ymeray et 1531 à Gallardon.

Vignes et vignerons

Mais oui, la vigne était jadis cultivée à Ecrosnes !
Comme en témoigne ce demi-muid trouvé en 1972 dans une cave de Montafilant

On trouve encore de nombreux vignerons dans les registres cadastraux de 1833.
Les parcelles enregistrées en vigne se situaient aux lieux-dits « Les Sœurs », « Le Moulin », « La Grenouillère », « La Fosse Allier », « Le Mureau », « La Croix de Bois », « Ecrosnes » et « Les Chevrières ». Cette année-là, le lieu-dit « Les Vignes de Giroudet » était déjà classé « terre ».

La surface des vignes en Eure & Loir est passée de 5674 hectares en 1812 à 602 en 1900.

Le cépage le plus courant pour la région était le « petit meunier », raisin noir à grains serrés provenant de Bourgogne. La concurrence des vins du Sud de la France et le phylloxéra de la fin du XIXe siècle firent disparaître la vigne de notre village au profit des pommiers, eux-mêmes arrachés dans la seconde moitié du XXe siècle pour développer la culture céréalière.

Ils racontent

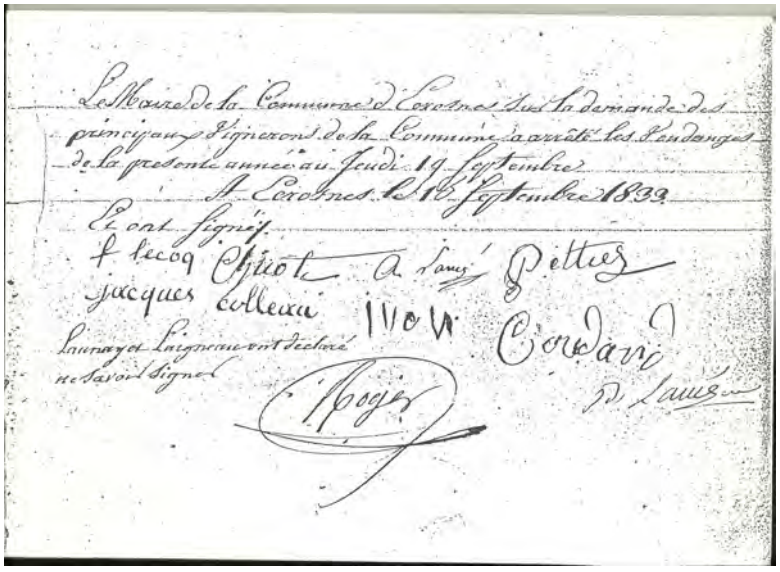

Le Maire de la Commune d'Ecrosnes sur la demande des principaux vignerons de la Commune a arrêté les vendanges de la présente année au Jeudi 19 Septembre.

À Ecrosnes le 16 Septembre 1833

Le vigneron de Beauce en 1789

Le vigneron de Beauce en 1879

DES LOUPS AU 17e SIECLE ?

Dans les registres paroissiaux d'Ecrosnes, on peut lire :

« *Inhumation de Marie Leroy, fille de Martin Leroy laboureur, âgée de 15 ans, estranglée par une beste carnacière sur le fossé appelé d'Ocre entre Escrosnes et Escrignolles, sur les cinq heures du soir, et dont le corps estoit en partye mangé. 30 Août 1679.* »

« 29 juin 1680. Mathurine Lochereau, fille de Noël Lochereau, sergent à Escrosnes, âgée de 18 ans, laquelle est morte des blessures qui lui ont esté faictes sur les trois heures après midy entre les villages d'Escrosnes et de Nuisement par une beste carnacière, manière de loup, qui luy avait plusieurs playes à la gorge et mangé une partie de la cuisse et fesses. »

« Marie Duval, fille de Pasquier Duval, vigneron à Ecrignolles, fut inhumée ayant été blessée et estranglée par une beste dévorante régnante en ces lieux. 7 juillet 1682 »

Ecrosnes

« Louise Broutin, femme de Jean Durand, estranglée et partie du corps mangée par une beste féroce le 4 août 1682 »

« Jeanne Roger, femme de Denis Pichart, homme de peine à Giroudet, âgée de 38 ans décédée des blessures qui luy furent faites par une beste demeurante dans le bois de Haulte Maison le 30 janvier 1683. »

Les victimes à Ecrosnes étant exclusivement féminines, on aurait pu penser à l'œuvre d'un funeste tueur en série ou autre loup garou ?

Mais Jean de Loucelles, curé d'Armenonville-les-Gâtineaux, est venu porter à Louis XIV à Chartres, les attestations de 190 actes de décès imputés aux loups. Les registres sont édifiants sur les massacres qui se multiplient aux confins de la Beauce, du Hurepoix et du Pays d'Yveline, entre 1677 et 1683. Au sud de Rambouillet, à Orcemont, le 16 août 1679, le desservant accuse « la bête qui dans toutes les paroisses circonvoisines, en a dévoré plus de 70. » Le 27 août 1680, lorsqu'un garçonnet de 5 ans est dévoré à son tour, le curé de Gallardon dénonce une bête féroce « qui court dans le pays ».

Etait-ce vraiment des loups ? ou des chiens enragés, si l'on se réfère à l'arrêté municipal pris un siècle plus tard par le Maire d'Ecrosnes ?

LE PREMIER FRUCTIDOR AN ONZE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE*

Mairie d'Ecrosnes

Vu l'extrême sécheresse du moment qui expose toutes les espèces d'animaux à des maladies funestes et fait rencontrer fréquemment des chiens gâtés, le Maire de cette commune, pour prévenir autant qu'il est en son pouvoir les désordres, les accidents fâcheux, que pourraient causer ces chiens furieux sur des hommes et particulièrement sur des enfants plus faibles et sans défense,

Arrête ce qui suit :

Art. 1er tous les propriétaires seront tenus de renfermer leurs chiens à l'attache.

Art 2 les bergers hors le service des champs, après la garde du troupeau, retiendront de même leurs chiens à l'attache.

Art3 Vingt quatre heures après la publication du présent, le Maire fera faire une revue dans tout le village, hameaux et sur toute l'étendue de cette commune pour faire tuer tous les chiens trouvés divaguant dans les rues et dans la plaine.

Art 4 Les propriétaires des chiens tués à défaut de les avoir attachés, seront en outre poursuivis en police municipale.

Art 5 Le présent sera lu et publié dans la commune et tous les hameaux dépendants.

Le Maire de la commune
Signé : Noguette

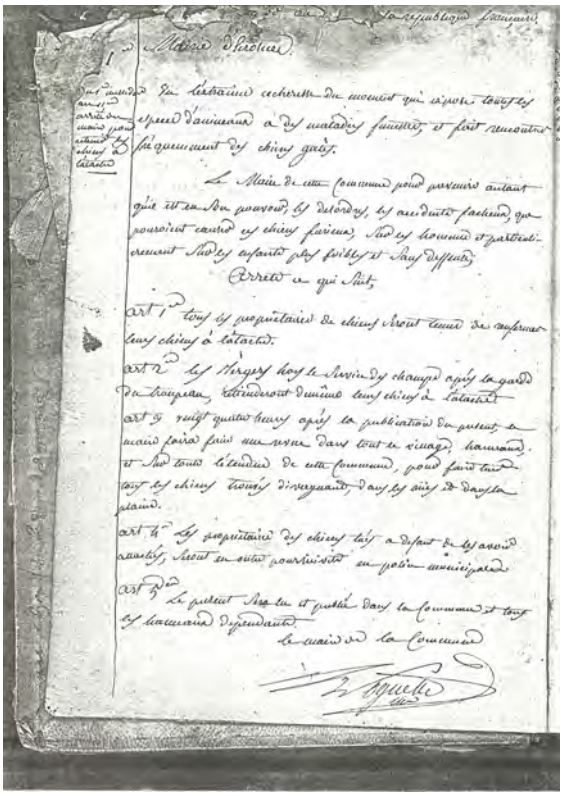

*Quelle est la date correspondante en calendrier grégorien ?

Réponse page 26

Un grand merci à Colette David-Lecoq et à Michel Guédon pour leur aide précieuse

Les associations

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES, LOCATAIRES ET CHASSEURS D'ECROSNES

La chasse est une activité naturelle qui remonte à l'origine de l'homme. Notre association a été créée en 1923 et s'exerce sur cinq mois de l'année sur une superficie d'environ 1 200 hectares.

Le but de notre association est principalement axé sur les loisirs, le plaisir du grand air et de la nature. Afin de sauvegarder les diverses espèces de gibiers, le nombre de pièces tuées est réglementé.

Cette année, notre association compte 28 participants. Notre bureau se compose de 5 membres et une secrétaire-trésorière.

Nous avons organisé 2 battues aux chevreuils. La dernière est prévue le

10 Février 2013 *et sera suivie de notre repas annuel.*

Notre ***assemblée générale*** *se déroulera le* ***dimanche 24 Mars 2013****.*

Notre Président, agréé piégeur, a vu ses efforts récompensé par la prise de nombreux prédateurs soit : 12 renards et 20 corbeaux.

Sur notre commune, la chasse s'effectue dans un bon esprit et dans le respect d'autrui, sachant que chaque chasseur est responsable de ses actes, nous nous efforçons de faire respecter le règlement remis à chacun en début de saison.

Vous remerciant de votre collaboration et de votre compréhension, afin que la chasse soit maintenue dans notre commune dans les meilleures conditions.

Toute l'équipe vous souhaite à tous une très bonne année 2013.

Les Membres du Bureau

Société de Pêche d'Ecrosnes - Mare de Giroudet

Après un hiver neigeux et pluvieux la mare de Giroudet était bien remplie au mois de mars. Comme d'habitude pour l'ouverture 40 kg de truites mises la veille attendaient les pêcheurs.

Malgré le mauvais temps les pêcheurs étaient au rendez-vous pour notre concours du mois de juin.

L'ouverture de la saison 2013 est prévue début mars et le concours au mois de juin.

Les cartes de pêche sont vendues au Bar/Tabac/Loto Le Marly à Gallardon.

Nous souhaitons à tous une très bonne année 2013

Les associations

En 2013 " le Club Enchanté " fête ses 30 ans !

Retraités(ées), préretraités(ées), rejoignez nous pour souffler les bougies.

N'attendez pas qu'elles s'éteignent toutes seules

À bientôt !

Nous nous réunissons 1 jeudi sur 2 tout au long de l'année

Pour tout renseignement, contacter Marie-Thérèse GUÉDON au 02.37.31.44.56

Service de télé-assistance

Le service de télé-assistance a pour objet de relier en permanence la personne âgée ou handicapée qui en a fait la demande à un service d'urgence qui lui permet de recevoir de l'aide à tout moment.

 Quels sont les avantages ?

Ce service, appelé aussi « télé-alarme » ou « télé-sécurité », permet aux personnes âgées vivant seules d'alerter, par simple pression sur un bouton, une centrale d'écoute. Le boîtier muni d'un bouton est couplé au téléphone, mais il peut être commandé à distance, à partir d'un petit appa-reil porté au cou ou au poignet.

Lorsque l'alarme a été déclenchée, la centrale d'écoute identifie la personne, et lui téléphone pour lui demander ce qu'elle désire : simple conseil ou appel de la famille, d'un médecin ou de secours. Si la personne ne répond pas, les secours d'urgence sont immédiatement appelés.

Actuellement, ce système a été mis en place pour 4 bénéficiaires.

Le conseil municipal ayant décidé de participer financièrement, le service coûte 12 euros par mois par abonné.

Si vous êtes intéressés, contactez le secrétariat de mairie

Les associations

Association KADÆNZA
(Concerts et animations musicales)

Depuis 2004, l'association Kadænza fait découvrir et revivre la musique ancienne,
en proposant des animations, concerts et spectacles variés et originaux, mêlant textes, musiques, danses, présentation des œuvres et instruments, dans un contexte convivial et chaleureux.
Depuis trois ans, elle organise un stage de danse et orchestre baroque, en partenariat avec les Conservatoires de Chartres, Dreux, La Loupe, Nogent-le-Rotrou, et avec le soutien du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

En 2012, l'association Kadaenza :

- est intervenue en milieu scolaire pour présenter la musique ancienne et ses instruments aux élèves des écoles de Gentilly et Pont-sous-Gallardon, leur permettant de découvrir, écouter, toucher la harpe, la flûte, les percussions...

- a organisé son deuxième stage *Florilège baroque.* Les élèves danseurs et musiciens, issus de différents conservatoires d'Eure-et-Loir, ont pu s'initier, travailler, approfondir le style baroque pendant trois jours, et donner un spectacle au Salon Marceau à Chartres.

- a participé, comme l'an passé, aux journées du patrimoine à Chartres en collaboration avec le service d'archéologie.

- a donné un concert *Hautbois, harpe et poésies* le samedi 17 novembre à l'église d'Ecrosnes, avec le soutien de la municipalité.

- a travaillé sur les costumes et les décors de son conte musical, maintenant terminés.

- et tient toujours à cœur de développer des rencontres musicales dans les Hôpitaux.

En 2013, l'association Kadaenza :

- jouera son conte musical « L'étrange voyage de Danican » au printemps 2013 en cercle privé, dans les hôpitaux et dans les écoles.

- organisera son troisième stage *Florilège baroque* « *Vous chantiez..., et bien dansez maintenant ! »* avec le soutien du Conseil Général, les 12, 25 et 26 janvier 2013.

- animera des séances de danses renaissances en collaboration avec « Musique à l'école », auprès d'élèves de classes de Champhol (28). Deux représentations clôtureront ce travail, auxquelles se joindront des élèves du Conservatoire de Chartres, en juin 2013.

- interviendra auprès des classes de MS/GS de l'école maternelle de Pont-sous-Gallardon. Les élèves découvriront les différentes familles d'instruments, les éléments de la musique (rythme, mélodie, timbre...) et présenteront leur travail au cours d'un spectacle au mois de juin.

- débutera une collaboration avec le SESSAD-Trisomie 28.

Associaton Kadænza, chez Mme Veyrac, 11 rue de Chartres Ecrignolles. 02-37-31-54-58.

Les associations

ASSOCIATION DES FAMILLES DE LA COMMUNE D'ECROSNES

L'A.F.C.E. est une association à but non lucratif, dont les membres du bureau, gèrent bénévolement l'accueil périscolaire et l'aide aux devoirs permettant aux parents d'enfants scolarisés d'aller travailler en toute sérénité.
L'A.F.C.E. c'est aussi l'organisation d'activités manuelles telles que l'atelier des p'tits artistes qui a lieu le samedi matin une fois par mois, et des manifestations organisées pour les enfants, les ados et toute la famille.
Cette année, 63 familles ont adhéré à l'association et ont pu participer aux diverses manifestations telles-que :

- **la soirée ado** où les jeunes ont pu danser sur des rythmes endiablés,
- **la pêche aux poissons d'avril**, après avoir retrouvé tous les modèles de poissons, les enfants ont enfin pu les croquer,
- **la sortie au parc Fantasy Forest** à Mosnes près de Chaumont sur Loire, où les petits et grands ont pu vaincre leur vertige et finir par un combat à la peinture,

- **le défilé d'Halloween** avec la distribution de bonbons et son après midi cinéma,
- et pour clôturer l'année **l'arbre de noël** où Bapoum a pu donner aux enfants de bonnes idées pour occuper les après-midi pluvieux.

Les activités prévues en 2013 seront déterminées à l'issue de l'assemblée générale de l'association qui aura lieu le **25 janvier 2013** à 21h à la petite salle polyvalente.
Alors si vous avez envie de vous investir et de nous apporter de nouvelles idées n'hésitez pas à venir nous y retrouver, l'association a besoin chaque année de nouveaux bénévoles.

afce.ecrosnes@gmail.com
Tel : 06.13.29.75.59

L'école de la Vallée de l'ocre

Oyé, Oyé chers citoyens d'Ecrosnes.

Toute l'école vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

Cette année il ya deux classes :
- Monsieur VEYRAC s'occupe des CP/CE1 qui sont 28
-Monsieur NIVOIX s'occupe des CE2/CM1/CM2 qui sont 26.

Les locaux, le matériel et l'ambiance permettent aux élèves de venir à l'école avec plaisir.
Nous avons quelques projets comme (entre autres) un élevage de papillons pour les CP/CE1, aquariophilie et un voyage en Angleterre pour les CE2/CM1/CM2.
Afin de finaliser tous nos projets, nous organisons diverses actions comme la vente de calendriers, de chocolats, une tombola, ou encore une kermesse.
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.
Michel NIVOIX
École de la Vallée de l'Ocre
1, rue de la cure-28320 Ecrosnes/ tel : 02.37.31.58.42

Valérie LACOUTURE, CM2

Tifenn BERTHOU, CP

ECROSNES

Tu n'es ni un cône, ni un hexagone,
Tu n'es ni jaune, ni un clone,
Tu n'as pas non plus de neurones, ni de paumes
Tu es loin de la Saône, et encore plus du Rhône,
Tu n'es pas un gnome sous un dôme,
Tu es encore moins un fantôme,
Mais sais-tu Ecrosnes que j'aime beaucoup ta faune ?

Poème des CE2/CM1/CM2

Réponse : 1er Fructidor an XI est le 19 août 1803

Le syndicat de collecte

UN NOUVEAU BAC POUR UNE NOUVELLE COLLECTE !

Comme nous vous l'avons déjà annoncé, chacun recevra prochainement un bac pour les déchets ménagers. La livraison sera réalisée entre le mois de décembre 2012 et le mois de février 2013 par l'entreprise BRANGEON Environnement.

Lors de la livraison, il vous sera remis un guide vous précisant les modalités d'utilisation des bacs dans le cadre d'une collecte robotisée.

Pour les personnes qui n'auraient pas encore répondu à l'enquête préalable, merci de vous manifester, le plus rapidement possible, auprès du syndicat au 02.37.27.57.12, de 9h à 17h du lundi au vendredi, ou via le site internet "demande de bacs".

Pour tout renseignement sur le site : www.sirmatcom.fr

	n° vert : 0 800 558 598
Service communication/collecte	06.17.63.25.99
Service administratif	02.37.27.57.12
Service technique	06.17.19.51.81

Le Centre de soins du Prieuré

Association du centre de soins du Prieuré Saint-Thomas

Soins infirmiers à domicile et à la permanence du Centre de soins

De par son activité de proximité, le Centre de soins s'intègre dans le paysage sanitaire et social du territoire qui lui est dévolu. Il assure des missions de service public en fonction des besoins de la population appréciés par le **Schéma Régional d'Organisation des Soins**.

Ses missions doivent être remplies en garantissant :

L'égal accès à des soins de qualité

La permanence de l'accueil et de la prise en charge ou l'orientation vers un autre établissement ou une autre institution.

L'accès aux soins de premiers recours ainsi que la prise en charge continue des malades sont définis dans le respect et les exigences de proximité, qui s'apprécient en termes de distance et de temps de parcours, de qualité et de sécurité.

Son exercice repose sur une prise en charge globale avec une dimension sociale des patients ; fruit d'une culture commune tissée par l'histoire des Centres de soins et partagée par le personnel et l'association gestionnaire constituée de bénévoles et/ou de militants soucieux d'une approche globale de la santé.

L'équipe est constituée de 7 infirmières, d'une infirmières coordinatrice et d'une secrétaire-comptable.

ASSOCIATION du CENTRE de SOINS du PRIEURÉ SAINT-THOMAS
64 rue du Prieuré St-Thomas 28230-EPERNON
Tél : 02.37.83.71.00 – Fax : 02.37.83.49.71 - E-mail : ASSOC2@wanadoo.fr

Permanences au Centre de Soins :
Lundi au vendredi de 11 h 30 à 12 h 30 et de 18 h 30 à 19 h
Samedi de 11 h 30 à 12 h 30
Dimanche et jour férié sur rendez-vous

Le jumelage cantonal

COMITE DE JUMELAGE DU CANTON DE MAINTENON

Présidente : Marie-Claire Thomain tél. : 02 37 83 42 21

Adresse mail du Comité : maintenon.jumelage@orange.fr

Le jumelage cantonal franco-allemand existe depuis 1967 : le canton de Maintenon et ses 19 communes est jumelé avec le « Landkreis » d'Amberg-Sulzbach, en Bavière.

Les échanges de l'année 2012 témoignent de la vie du jumelage franco-allemand :

En mars, un groupe de 18 élèves germanophones du collège d'Epernon et leur professeur d'allemand ont séjourné à Amberg. Ils ont visité les villes d'Amberg er de Nuremberg. Fin mars en retour, un groupe de jeunes

allemands du lycée Max Reger d'Amberg a séjourné à Epernon. Le week-end du 1er mai, c'est un groupe de 33 adhérents du CCLER qui a été accueilli à Sulzbach-Rosenberg et hébergé dans les familles allemandes.

A la mi-mai, c'est un groupe de 50 adhérents des « Amis d'Illschwang » de Saint-Piat qui a participé au voyage et aux festivités organisées par la ville d'Illschwang, dont une rencontre franco-allemande de football.

A chaque fois, c'est pour beaucoup l'occasion de retrouvailles avec des amis de longue date, et pour d'autres, la découverte d'un accueil chaleureux parmi les paysages de la haute Bavière.

C'était en 2012 le 45ième anniversaire du Jumelage.

Les manifestations d'anniversaire ont eu lieu les 13 et 14 octobre 2012, en présence d'une importante délégation de 52 allemands, élus bavarois et sympathisants, emmenés par le Landrat de l'Etat de Bavière Richard Reisinger. Le renouvellement du serment du jumelage a eu lieu en mairie de Bleury-Saint-Symphorien et la Charte du 45ième anniversaire y a été signée. Un repas festif réunissant allemands et français, adhérents du Comité, a ensuite eu lieu dans la salle des fêtes de Bailleau-Armenonville.

L'assemblée générale du Comité de jumelage aura lieu le samedi 19 janvier 2013 à la salle polyvalente de Droue-sur-Drouette.

Le Comité édite désormais une feuille semestrielle d'information à destination de ses adhérents :

« Jumelage Infos ». Cette feuille est également en ligne sur le site internet de certaines communes et disponible dans les mairies. Un site internet du Comité de jumelage est également consultable à l'adresse suivante :

maintenon.jumelage.monsite-orange.fr

Les projets pour 2013 : Un nouvel échange scolaire est en préparation en début d'année au Collège d'Epernon et deux échanges pourraient voir le jour entre musiciens d'une part et pompiers de l'autre.

Syndicat Intercommunal du Bassin de la Basse Voise et ses Affluents

Le syndicat créé, en 1969, a eu pour compétence lors de sa création, l'étude et l'aménagement hydraulique de la Voise et ses affluents, avec notamment le pouvoir de faucarder le lit mineur, d'entretenir les berges, de réguler les débits, une autre de ses compétence est l'entretien et/ou l'achat des vannages présents.
Ses missions s'étendent sur un bassin versant d'une superficie de 230 km² environ pour un linéaire de 75 km de cours d'eau. Depuis cette année le syndicat s'est mis en conformité vis-a-vis la réglementation nationale et européenne, en validant une Déclaration d'Intérêt Général sur son territoire. Cette démarche a pour but de faire reconnaître l'utilité publique des différentes actions menées par le syndicat, et de valider notamment son intervention sur de nombreuses propriétés privées. En outre, l'élaboration de cette D.I.G., a permis de fixer les grandes lignes concernant les actions menées depuis de nombreuses années par le syndicat :

- L'entretien des berges des cours d'eau ;
- La gestion des vannages ;
- Le piégeage des ragondins et rats musqués.

Une action engagée depuis 2010, qui a abouti par l'embauche d'un technicien rivière. Arrivé en septembre 2012, il aura notamment pour mission la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuelles, élaboré par le syndicat en collaboration avec les riverains et les différents acteurs des milieux aquatiques. Ce programme, Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien ou PPRE, aura pour objectif de cadrer différents types d'interventions afin de restaurer un fonctionnement plus naturel des cours d'eau. Le champ d'action peut passé d'une simple coupe sélective de la végétation, par une restauration des berges en génie végétal ou par des actions plus conséquentes, tel que l'effacement total ou partiel d'un ouvrage, et pour cela nécessitant des études préalables pour connaître l'impact sur le cours d'eau et les berges.

Citoyenneté—Droits et devoirs

Depuis quelques temps, notre commune souffre de dégradations diverses et variées.

Nous souhaitons, par ces quelques lignes, vous en faire prendre conscience, à l'instar de la campagne de la SNCF.

« Les Incivilités… soit on apprend à vivre avec, soit on agit… »

IL N'Y A PAS
DE PETIT PAPIER PAR TERRE
DE PETITE CLOPE SUR LE SOL
DE PETITE CANETTE SUR LE PARKING DE L'EGLISE
DE PETIT CAILLOU SUR LES VITRES DE LA SALLE POLYVALENTE
DE PETIT PAVE SUR LA CABINE TELEPHONIQUE
DE PETITE VOITURE GAREE SUR LES TROTTOIRS
DE PETITE CROTTE SUR LE CHEMIN DES MARRONNIERS
DE PETIT SAC POUBELLE SUR LA ROUTE
DE PETIT FAGOT PRES DU CONTENEUR DE DECHETS VERTS

IL N'Y A PAS DE PETITE INCIVILITE

Les vols à domicile se sont un peu calmés ces derniers temps, cependant, la Gendarmerie Nationale nous conseille ce petit rappel de vigilance

NOTRE PRIORITE C'EST VOTRE SECURITE

COMMENT SE PROTEGER CONTRE LES AGRESSIONS

Apprendre les bons réflexes et ne pas céder à la panique :

- Ne faites rien qui puisse mettre votre vie en péril : votre vie est bien plus précieuse que vos biens,
- Observez et mémorisez : l'âge, la taille, la corpulence, les cheveux et la tenue vestimentaire, l'accent et les éventuels autres détails de votre agresseur (port de lunettes, moustache, barbe, etc…),
- Notez, si vous en avez le temps, le numéro d'immatriculation, la marque, la couleur de son véhicule ainsi que la direction de fuite,
- Ayez une feuille de papier et un stylo à portée de main pour noter avec précision une présence ou un comportement suspect. Contactez la gendarmerie sur le moment ou remettez les éléments recueillis aux gendarmes lorsqu'ils vous rendront visite.

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE SECURITE

- **ADOPTEZ LE BON REFLEXE**

- SIGNALEZ <u>IMMEDIATEMENT</u> TOUTE SITUATION
OU PRESENCE SUSPECTE A LA GENDARMERIE
(Tél : n°17 ou celui de votre communauté de brigades de gendarmerie)

Communauté de brigades de-MAINTENON	Brigade de proximité de **Maintenon**	**02.37.27.23.71**
	Brigade de proximité de **Hanches-Epernon**	**02.37.83.81.80**
	Brigade de proximité d'**Auneau**	**02.37.31.70.19**

État Civil

Bienvenue à tous ces nouveaux nés

Ilan VALL GARCIA-LEBRAS	13 février	21 rue du Moulin-à-vent
Éline LOUIS	20 février	27 rue des Yvelines
Romy CHARMOIS	29 juin	4 rue Gustave Lhopiteau
Louis MOREIRA VAZ	22 août	3 rue de Chartres
Matias RIDREAU	24 septembre	3 rue de la Beauce
Théo RIDREAU	24 septembre	3 rue de la Beauce

Ils se sont unis

Johan COLLIN
et Hélène D'INNOCENZO le 19 mai

Vivien HOUSSU
et Katia COLLEVILLE le 30 juin

Yann FOUCHÉ
et Solène MARTIN le 30 juin

Hors commune

Mathieu RIGAL
et Pauline GUÉRIN

Sébastien FLEURY
et Corinne BERGERON

Ils nous ont quittés

Sincères condoléances

Jean-Claude GUILLET	le 21 janvier
Pierre TESSIER	le 29 février
Gilles BERCHER	le 3 mars
Jean-Paul TESSIER	le 18 mars
Laurent BEDOT	le 28 juin
Albert GAUDIN	le 3 décembre

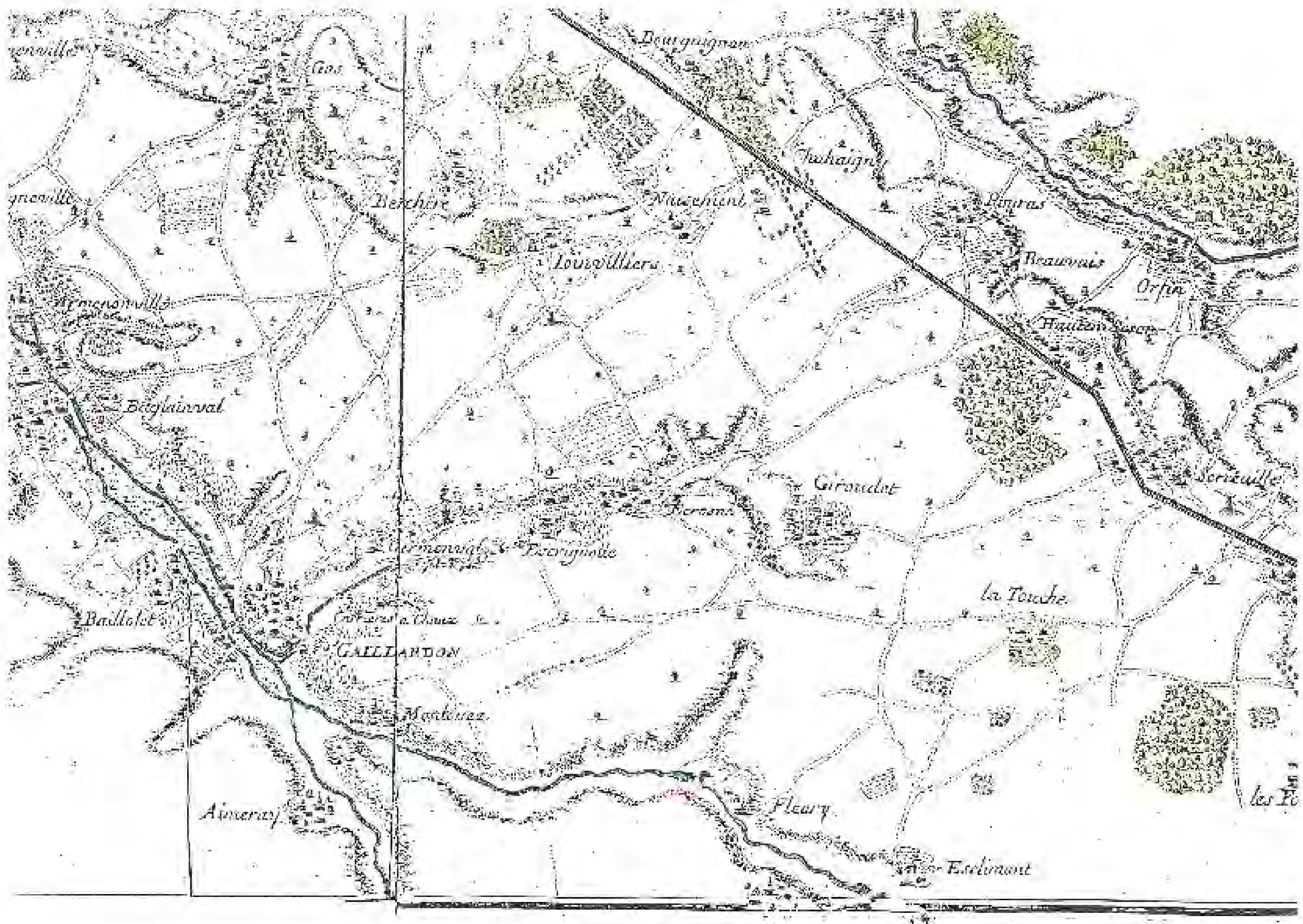
Bourguignon
Gas
Chuhaigne
Berchère
Nauchent
Pinras
Louvilliers
Beauvais
Orfin
Armenonville
Bajolainval
Sorreuille
Giroudet
Ecrignolle
Germonval
Badlolet
GALLARDON
Montlouet
la Touche
Aimeray
Fleury
Esclimont